



Dégat suite à agression sur la route

Par **Alex83210**, le **13/11/2011 à 19:39**

Bonjour,

Si je poste aujourd'hui c'est pour avoir quelques avis sur ce qui viens de m'arriver.

Explication : A un feu rouge une BMW noir m'a doublé en prenant certains risques (ligne blanche, virage etc etc).

Au feu rouge d'après je me suis garé à coté afin de leur dire qu'il était fou surtout qu'il circulait avec deux petites filles à l'arrière non attaché.

Je me suis rendu compte qu'il ne parlais pas Français après un "Shut up" de la part de la femme.

J'ai repris ma route ils m'ont suivit doublé obligé à m'arrété. De la j'ai fais un écart car je n'avais pas envie que ça dégénère et j'ai reçu un coup de pied dans ma porte côté passager.

J'ai relevé l'immatriculation qui es Française malgré que les occupants ne parlaient pas Français.

Maintenant je voudrai savoir si je peux porté plainte. Si oui quels seront les suite et es que mes frais de carrosserie seront remboursé ou je vais tout avoir pour ma pomme? Sachant qu'elle a juste fais une petite bosse mais je trouve ça honteux!!

Si quelqu'un peut me donner un peu de son temps pour m'éclairer.

Je vous remercie par avance.

Bonne soirée à tous!

Par **mimi493**, le 13/11/2011 à 19:52

Faites d'abord un constat à votre assurance

Mais donc ils ne vous ont pas touché, c'est ça, vous avez froissé votre carrosserie tout seul ?

Par **Alex83210**, le 13/11/2011 à 20:08

Non moi ils m'ont pas touché par contre la carrosserie c'est eux en donnant un grand coup de pied dans la portière...

Par **alterego**, le 14/11/2011 à 09:59

Compte tenu des circonstances, votre assureur exigera un dépôt de plainte de votre part, faute de quoi vous ne serez pas indemnisé.